

Le référendum pour rendre la démocratie plus participative

France Les contours du grand débat national se précisent avec notamment au programme la fiscalité et la démocratie.

Benjamin Masse
Correspondant à Paris

Derniers réglages pour le grand débat national. Emmanuel Macron a réuni ce mardi soir ses ministres pour faire un ultime point sur l'organisation de ce grand raout, qui doit durer jusqu'au 1^{er} mars prochain. Il s'agissait au départ d'une promesse faite fin novembre par l'exécutif, pour répondre à la mobilisation des "gilets jaunes". Depuis, le mouvement a pris de l'ampleur, et rendu cette consultation encore plus impérieuse.

Quatre thèmes sont inscrits à l'ordre du jour: la transition écologique, l'organisation de l'État, la fiscalité et, enfin, la démocratie et la citoyenneté. Le débat, qui devait à l'origine démarrer le 15 décembre, ne sera dans les faits vraiment opérationnel qu'à partir de début janvier.

Mais si le gouvernement est à la manœuvre, il veut surtout éviter d'être accusé d'instrumentalisation. C'est pourquoi les acteurs principaux de la consultation seront les acteurs de terrain, et en particulier les 35 000 maires de France. Le débat sera piloté par la centriste Chantal Jouanno, ancienne ministre de Nicolas Sarkozy et présidente de la Commission nationale du débat public. Cette dernière a d'ailleurs voulu cadrer les choses dans une lettre adressée lundi au Premier ministre, Édouard Philippe. "Les réunions qui seront organisées n'ont pas vocation à se transformer en meeting politique", précise-t-elle. Ni pour la majorité, ni pour aucun autre parti.

Avant même qu'il ait démarré, le débat a pourtant déjà pris un tour très politique : parmi les revendications des "gilets

jaunes", émerge en effet déjà celle d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Une manière de répondre à la demande qui s'est exprimée d'une démocratie plus "participative".

Moments de vérité

Le gouvernement est prêt à aborder ce thème, mais la conception qu'il s'en fait est a priori bien éloignée des demandes des protestataires. Ces derniers eux-mêmes n'ont pas tous la même vision du RIC. Certains "gilets jaunes" souhaitent qu'une proposition de loi obtenant 700 000 signatures déclenche un référendum national dans un délai d'un an, après un passage pour éventuels amendements à l'Assemblée nationale. Le Parlement ne serait en revanche pas consulté en amont pour l'écriture de la loi. Mais d'autres "gilets jaunes" veulent aller plus loin, et réclament un référendum qui permettrait de révoquer des élus, mais aussi de supprimer des lois, voire de modifier la Constitution.

Avant même d'avoir démarré, le grand débat national a déjà pris un tour très politique.

L'exécutif semble ouvert, sous certaines conditions, à la première version du RIC. Il permettrait de corriger les défauts du "référendum d'initiative partagée", mis en place en 2008, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Ce dispositif – qui réclamait la mobilisation "d'un cinquième des membres du Parlement, soutenus par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales" – s'est avéré trop contraignant, et n'a jamais été utilisé. Le gouvernement pourrait envisager de diminuer le seuil permettant d'activer ce référendum. Reste

également à déterminer le type de sujets qui pourraient être concernés. "Je ne veux pas que demain on puisse se réveiller avec la peine de mort dans notre pays", a ainsi déclaré Stanislas Guérini, le délégué général de La République en Marche. En revanche, l'exécutif demeure fondamentalement hostile à un référendum de type révocatoire. Ce dernier paraît en effet à ses yeux contradictoire avec les institutions de la V^e République, qui réclament que les élections – et en particulier la présidentielle et les législatives – soient les grands moments de vérité de la démocratie française.